
**Nombre de membres
en exercice:** 19

Séance du jeudi 15 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 septembre 2022, à 20h00 s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : 15

Votants: 19

Sont présents: Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jérôme ASSIE, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Céline CARCENAC, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés: Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Amélie BLACQUIERES, Martyn LAFON

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Eléonore CARRIERE

Secrétaire de Mairie : Sylvie PALAFFRE

1°) ◆ **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022 qu'ils ont reçu par leur messengerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) ◆ **Actualisation des tarifs municipaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux ci-joints.

Il invite les Conseillers municipaux à examiner les tableaux des tarifs proposés :

- pour la location des salles communales et du matériel communal,
- pour l'occupation du domaine public et
- pour les concessions au cimetière et cases au colombarium.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs municipaux fixés conformément aux tableaux annexés à la présente.

SALLE DE SPECTACLE

Prestations	Habitants de la commune	Associations De Cunac	Entreprises et organismes de Cunac	Habitants hors Cunac	Associations hors Cunac	Entreprises et organismes hors Cunac
2 jours consécutifs	278 €	Gratuit	300 €	400 €	278 €	500 €
1 journée	150 €	Gratuit	175 €	225 €	150 €	260 €
Camion frigorifique	30 €	Gratuit	30 €	30 €	30 €	30 €
Caution dégradation	450 €	Gratuit	450 €	450 €	450 €	450 €
Caution ménage	150 €	Gratuit	150 €	150 €	150 €	150 €

ESPACE ASSOCIATIF

Prestations	Habitants de la commune	Associations De Cunac	Entreprises et organismes de Cunac	Habitants hors Cunac	Associations hors Cunac	Entreprises et organismes hors Cunac
2 jours consécutifs	168 €	Gratuit	200 €	260 €	168 €	300 €
1 journée	91 €	Gratuit	120 €	136 €	91 €	160 €
Demi-journée	50 €	Gratuit	50 €	75 €	50 €	50 €
Abonnement	-	Gratuit	300 € / trimestre-	-	300 €/trimestre	500 € / trimestre
Voiture frigorifique	15 €	Gratuit	15 €	15 €	15 €	15 €
Caution dégradation	450 €	Gratuit	450 €	450 €	450 €	450 €
Caution ménage	150 €	Gratuit	150 €	150 €	150 €	150 €

LOCATION DU MATERIEL COMMUNAL

2 tréteaux	1 €
2 tréteaux et 1 table	2€ Caution 50 €
1 chaise	0.50 € Caution 20 €
1 banc	1 € Caution 30 €
1 grille d'exposition	5 € Caution 90 €

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Stationnement Taxi	90 € / an
Cirque	70 €
Vente au déballage, organisée par la Mairie	4 € / le ml
Vide grenier organisé par la Mairie	3 € / le ml
Redevance pour organisation d'un vide grenier	10 €
Branchement électrique au marché de plein vent	40 €/ trimestre
Emplacement aux marchés gourmands, artisanaux ou autres	15 € / soirée

CIMETIERE	TARIFS
Concession 4 places (3m ²)	30 ans : 250 € 50 ans : 350 €
Concession de 6 places (4 m ²)	30 ans : 330 € 50 ans : 470 €
CASE COLOMBARIUM	30 ans : 250 € 50 ans : 350 €
Dépositaire (caveau provisoire)	Gratuit

3°) ◆ Achat d'un camion benne

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux l'inscription au Budget Primitif 2022 de la somme de 52 500 €uros au compte 2182 en prévision de l'achat d'un camion benne pour le Service Technique de la Commune.

Monsieur Claude PAGES, en charge du Service Technique, a consulté plusieurs concessionnaires afin de faire un choix sur le modèle et type de camion correspondant au mieux aux nécessités des tâches effectuées par les agents municipaux.

Deux concessionnaires ont remis leurs offres pour un camion benne avec réhausses grillagées et attelage, présentant les mêmes caractéristiques, à savoir :

- GROUPE HAMECHER à MARSSAC/TARN (81150) :
FUSO CANTER BENNE (3.5 T) 35 400,00 € HT.....42 480,00 € TTC
- GARAGE CAYLA 81 à ALBI :
IVECO DAILY BENNE (3.5 T) 36 800,00 € HT..... 44 160,00 € TTC

Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux de retenir la proposition du GROUPE HAMECHER à MARSSAC/TARN (81150).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 Voix Pour et 4 Abstentions, décide :

- de retenir la proposition du GROUPE HAMECHER à MARSSAC/TARN pour le FUSO CANTER BENNE (3.5 T) pour 35 400 € HT soit 42 480 € TTC ;
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de ce camion.

Monsieur Jérôme GUIBERT demande quelques précisions sur le modèle du camion.

Monsieur Claude PAGES explique le choix du camion adapté aux besoins du service technique, petit camion plus étroit, facile à manoeuvrer, notamment pour l'accès au cimetière, entre autres....

Monsieur Jérôme ASSIÉ demande si la location option achat a été sollicitée.

Monsieur le Maire répond que le choix demandé s'est porté sur l'achat d'un camion. Il précise que le délai de livraison est de 2 à 3 mois.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ dit que c'est un achat superflu pour la commune.

4°) ◆ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Élaborée en 2015 dans le cadre de la création des métropoles, l'instruction budgétaire et comptable M57 constitue le référentiel comptable le plus avancé en termes de qualité comptable.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle permet en outre de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles du plan comptable général applicable au secteur privé sous réserve des spécificités de l'action publique.

La M57 est porteuse de simplification administrative en ce qu'elle vise à l'abrogation des autres instructions budgétaires et comptables : M14 pour les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), M52 pour les départements et la M71 des régions.

Le référentiel M57 est d'ores et déjà applicable de plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse, aux métropoles, à la ville de Paris ainsi que celles expérimentant la certification des comptes (art.110 loi NOTRe) ou le compte financier unique (CFU).

Le référentiel M57 sera obligatoire à compter du 1er janvier 2024 pour toutes les catégories de collectivités locales (régions, départements, services départementaux d'incendie et de secours, centres départementaux de gestion, communes et établissements publics locaux) à l'exception des budgets annexes des services publics industriels et commerciaux qui conserveront la nomenclature M4x (eau potable, assainissement collectif, transports urbains, photovoltaïque...).

Les collectivités qui le souhaitent peuvent opter pour une mise en œuvre anticipée dès le 1er janvier 2023. Ce choix doit être matérialisé par une délibération avant le 31 décembre 2022.

Les principales nouveautés induites par le passage à la norme comptable M57 sont les suivantes :

- règles budgétaires assouplies en matière de gestion pluriannuelle des crédits (autorisations de programme et autorisations d'engagement) et de fongibilité des crédits (possibilité de faire des virements de crédits entre chapitres budgétaires dans la limite de 7,5% des crédits votés dans chaque section) ;
- production de nouveaux états financiers (bilan, compte de résultat...) ;
- une nomenclature par nature plus développée ;
- une nomenclature par fonction qui évolue pour reclasser l'ensemble des fonctions, sous-fonctions et rubriques des communes, EPCI, départements et régions ;

- des règles plus contraignantes en matière d'amortissement : comptabilisation des immobilisations par composants, application du prorata temporis... ;
- la M57 nécessite la dématérialisation des actes budgétaires (utilisation de TOTEM).

Toutefois, la M57, comme la M14, prend en compte la spécificité des collectivités de petite taille en prévoyant des règles budgétaires allégées pour les collectivités de moins de 3 500 habitants.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de Cunac son budget principal.

Depuis plusieurs années, les collectivités du territoire ont décidé la mise en commun de l'exploitation de leurs logiciels de gestion des finances et des ressources humaines, logiciels respectivement nommés Civil Net finances et Civil Net ressources humaines. Cette exploitation commune, notamment la prise en charge de la maintenance et la répartition des coûts associés, s'accompagne d'effets qui sont réglés par convention entre la communauté d'agglomération et ses communes membres.

Par conséquent, le déploiement de la nouvelle nomenclature comptable M57 dans les communes du territoire sera piloté par le service commun finances de la communauté d'agglomération.

Toutefois, ce travail de déploiement nécessite également l'intervention technique de l'éditeur de logiciel, la société CIRIL : mise à disposition d'outils de transposition des comptes, mise à jour des comptes d'immobilisations des biens figurant dans l'inventaire comptable, modification des interfaces de paie, paramétrages des systèmes d'information finances et ressources-humaines...

Le coût de ces prestations s'établit pour l'ensemble des communes à 25 368 € TTC. Pour comparaison, le coût du passage en M57 s'était élevé pour la communauté d'agglomération à 16 900 € TTC sur les années 2018/2019.

La clé de répartition des coûts entre communes sera la même que pour les frais annuels de maintenance des logiciels CIVILNET finances et RH, soit la grille suivante :

- De 0 à 999 habitants : 317 € TTC
- De 1 000 à 2 999 habitants : 634 € TTC
- De 3 000 à 4 999 habitants : 1 522 € TTC
- De 5 000 à 9 999 habitants : 2 412 € TTC
- Au-delà de 10 000 habitants : 12 684 € TTC

Le coût du passage en M57 pour la commune de Cunac sera donc de 634 € TTC.

Il est proposé d'approuver le passage de la commune de Cunac à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et l'avenant à la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVIL NET finances et ressources humaines.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 1 du décret n° 2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du III de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRÉ,
- L'avis favorable du comptable du SGC de ALBI en date du 10 juin 2022 (*annexé à la présente délibération*) ;
- La convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVILNET finances et ressources humaines approuvée lors du conseil municipal du 16 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que :

La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le passage de la commune à la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée à compter du budget primitif 2023 ;

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'exploitation et de maintenance des logiciels CIVIL NET finances et ressources humaines.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire explique que l'adoption de cette nomenclature est porteuse de simplification et sera le référentiel obligatoire à compter du 1er janvier 2024. Pour Cunac, la mise en oeuvre sera donc anticipée au 1er janvier 2023, pilotée par le service des finances de la C2A (nouvelles règles budgétaires, nature- fonction, spécificités par type de collectivités...).

Monsieur Jérôme GUIBERT interroge sur le coût des prestations pour la C2A sur ce passage de la M14 à la M57.

Le coût des prestations de la Société CIRIL s'élève à 25 368 € TTC pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération.

La participation financière de chaque commune est fonction de sa taille selon la grille tarifaire fixée, soit pour les communes de 1 000 à 2 999 habitants : 634 € TTC.

5°) ◆ Informations diverses

5-1 Monsieur le Maire donne quelques informations :

- Gestion des déchets :

Des composteurs individuels à chaque habitation portés gracieusement, et des composteurs collectifs à disposition en point d'apport volontaire.

L'objectif est de travailler sur 45 % de nos bio déchets.

Monsieur le Maire remarque que beaucoup d'administrés sont attachés à l'impact sur la gestion de l'enlèvement des Ordures Ménagères.

Au Conseil communautaire de décembre, le dispositif et l'impact de la gestion des déchets sera à l'ordre du jour : diminuer le nombre de passage des camions de collecte sélective mais aussi des Ordures Ménagères, le but étant de tendre à réduire les volumes. La taxe O.M. devrait également être abordée.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ dit qu'il faudrait que la taxe soit équitable. "Trop souvent les bons élèves payent pour les mauvais élèves".

Monsieur le Maire évoque l'importance de la solidarité, de l'intérêt commun... et d'être vecteur de l'information.

Monsieur Jérôme ASSIÉ informe que Trifyl, Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets ménagers, travaille à la création d'une nouvelle usine de recyclage des ordures ménagères.

Monsieur le Maire ajoute que pour les professionnels, de nombreux problèmes subsistent...

Il rappelle que depuis 2022, les collectivités et les entreprises sont soumises à la Taxe Spéciale des collectes.

- Eclairage Public :

Monsieur le Maire précise que sur la commune, quelques quartiers sont déjà concernés par l'extinction de l'éclairage public de 23h30 à 5h00 du matin (les Sittelles, Puech-Mourié...) et cette opération devrait s'étendre sur d'autres secteurs de la commune.

Depuis 2017, un plan quinquennal est en place pour investir dans le changement de tous les éclairages (mercure..... sodium... led).

La démarche est engagée pour l'ensemble des Communes de l'Agglomération Albigeoise.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ rappelle sa position favorable en 2014 pour l'extinction de l'éclairage public progressivement sur la commune dans l'intérêt collectif.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers municipaux que lors des rencontres de proximité, les administrés, dans la majorité, y sont très favorables.

5-2 Monsieur le Maire donne la parole aux Présidents des Commissions :

Monsieur Laurent SEGOND, Président de la Commission communication :

- Application téléphone (alerte infos): "PanneauPocket"

Il fait part aux Conseillers municipaux de l'initiative de la Commission de mettre en place l'application mobile PanneauPocket dans notre commune pour une durée de trois ans (tarif d'abonnement 230 € par an avec récompense de fidélité, coût de 200 €/an ou 580 € pour 3 ans).

PanneauPocket est une application mobile qui permet aux collectivités de transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention. L'administré met en favoris toutes les entités qui l'intéressent : les communes et intercommunalités qui l'entoure, son syndicat des eaux, de traitement des ordures ménagères, l'école de ses enfants, la gendarmerie dont dépend la commune... Tout l'écosystème du citoyen se retrouve dans une seule et unique application. Côté habitants, l'application est gratuite, sans publicité, sans création de comptes ni aucune récolte de données personnelles. Il suffit de quelques secondes pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs collectivités. Toujours présent sur son téléphone mais aussi sur sa tablette, PanneauPocket est accessible également depuis son ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

Pour l'ouverture du compte, il a été déclaré :

- un administrateur principal : Monsieur Laurent SEGOND qui peut rédiger, préparer, valider, publier et gérer les paramètres du compte ; et

- les administrateurs :

Monsieur Marc VENZAL : rédacteur et valideur (rédiger, publier et valider) et

les secrétaires (Sylvie et Florence) : rédacteur uniquement.

Monsieur Laurent SEGOND invite les Conseillers à télécharger cette application gratuite sur leur mobile. Actuellement, pour Cunac, l'application est encore en expérimentation. Un pack communication sera prochainement distribué aux habitants. Cette information sera publiée sur le site de la commune et sur le prochain bulletin municipal.

Madame Marie-Edith NESPOULOUS, Présidente de la Commission Education, Enfance, Jeunesse :

- Ecole de Cunac :

Les effectifs de rentrée scolaire 2022-2023 ont nettement progressé.

Monsieur le Maire a été contraint de ne plus accepter des inscriptions d'enfants domiciliés en

dehors de la commune et a pris cet engagement auprès de l'Académie.

Toutefois, cet été, une famille arrivant dans la commune à quelques jours de la rentrée, a sollicité l'inscription de deux enfants. Les enseignants ont dû prendre leur décision.

Madame PETIT, remplaçante de Madame IRISSOU, Directrice de l'école, a accepté ces deux élèves.

La moyenne d'enfants par classe à 2 niveaux est de 28.

Enseignants, parents d'élèves et municipalité se sont mobilisés pour une nouvelle organisation et ont effectué une démarche auprès de la Préfecture du Tarn concernant "la carte scolaire" et solliciter l'ouverture d'une classe supplémentaire.

La Préfecture a émis un avis favorable à l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Ainsi, l'école de Cunac retrouve sa 6ème Classe. Les effectifs sont de 23 à 24 élèves par classe selon les niveaux.

Une nouvelle enseignante, Madame LOUVART, rejoint l'équipe de l'école de Cunac.

L'ancienne classe de l'école, utilisée pour du rangement divers, a rapidement été réaménagée et prête pour l'accueil des élèves.

Des travaux de rafraîchissement de cette classe sont à prévoir.

On constate également une forte augmentation de la fréquentation de la cantine et de l'Alaé (environ 40 enfants de maternelle et 80 enfants du primaire). Les deux services prévus lors de la pause méridienne sont à flux tendus.

Le Service jeunesse a dû être organisé pour prendre en compte la progression de l'accueil des enfants à la cantine-alaé.

- Service Civique :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la précédente mandature, l'accueil d'un service civique avait été mis en place.

La nouvelle municipalité souhaite reconduire l'accueil d'un service civique.

Monsieur le Maire demande le renouvellement de l'agrément du service civique, permettant d'accueillir un jeune volontaire, dans le cadre de l'engagement civique, pour la mise en place d'un Conseil Municipal Jeune et participer au développement inclusif d'enfants au sein de l'Alaé.

Une jeune fille a postulé pour effectuer ce service civique.

- Chantier Loisirs Jeunes :

8 jeunes ont participé à cette opération cet été. Ils ont été enchantés tant par leurs missions : rénovation de la cabane à livres située Grand'Rue, contre le mur du Cimetière et la création d'une nouvelle cabane à livres à l'Allée des Sittelles, que par la partie loisirs : une journée Canoé - VTT avec soirée veillée à Trébas-les-bains et une journée baignade à Aquaval à Lautrec.

Cette opération est à renouveler. Il conviendra de revoir les dates au printemps ou au tout début de l'été.

- Service jeunesse :

Il est constaté une nette progression des inscriptions des enfants à l'Alaé-Alsh ; mercredi 14 septembre, on comptait 27 enfants présents avec la priorité aux enfants domiciliés à Cunac.

Quant à la fréquentation de la cantine, Monsieur le Maire fait observer que la décision de la cantine à 1 Euro a certainement contribué à la nette augmentation des inscriptions.

Madame Delphine DESHAIES-GALINIÉ revient sur le nombre d'enfants scolarisés à Cunac et domiciliés hors commune et rappelle que certains Maires accueillant des enfants domiciliés hors commune, ont déjà, par le passé, sollicité une participation aux frais de scolarité auprès des Mairies du domicile de ces enfants.

Monsieur le Maire répond qu'il y a 9 enfants concernés. Il ajoute que parmi quelques-uns d'entre eux, c'est suite à un changement de situation familiale, parents séparés entre autres.

Dans nos collectivités voisines, il y a de part et d'autre, quelques enfants scolarisés en dehors de leur commune de résidence et sauf exception et/ou cas particulier, il n'est pas réclamé de participation de frais de scolarité.

Madame Josiane GINESTET précise : " la réglementation stipule que le Maire de la commune d'accueil peut demander au Maire de la commune du domicile de l'enfant à participer aux frais de fonctionnement, uniquement lorsqu'il n'y a pas d'école dans la commune du domicile. Ce n'est pas le cas de Cunac car les enfants hors commune sont domiciliés à Cambon, Albi et Saint-Juéry".

Madame Isabelle REDON, Présidente de la Commission Vie Associative, Commerces, Centre Bourg et Festivités :

- Marchés gourmands : les 2 juillet et 6 août dans une très bonne ambiance et convivialité.

- Forum des Associations : 11 associations étaient présentes le dimanche 4 septembre au Marché de plein vent, pour promouvoir leurs activités.

- Journées du Patrimoine : les 17 et 18 septembre

A cette occasion, le dimanche 18 septembre, de 10h à 18h, à la salle de Spectacles et sur le terrain attenant à l'extérieur : journée portes ouvertes à l'association Help Chats Errants d'Albi et des ateliers de Yoga découverte à 11h et 14h30 (adultes et enfants) proposés par l'association Yoga Harmonie Bien-Etre.

- Octobre Rose :

Dans le cadre des actions organisées à Cunac pour participer à la lutte contre le cancer du sein le dimanche 23 octobre, l'association Loisirs Créatifs Cunacois exposera ses créations Place du Mail, le Foyer Laïque de Cunac organisera une randonnée (sentier du Puech de Mourens à Rouffiac) au point de rendez-vous, Place de la Grèze à 9h30 ; Cunac Gym proposera un cours de renforcement musculaire de 10h à 11h à la salle de Spectacles et dans l'après midi, un spectacle de théâtre sera donné par le Foyer Laïque de Cunac de 15h à 16h30.

- Spectacles de la Scène Nationale :

Le dimanche 13 novembre à 17h, Salle de Spectacles : "Parpaing" dans le dispositif "Au fil du Tarn". Des flyers seront distribués à la population.

5-3 Autres informations :

Monsieur le Maire communique :

- Recensement de la Population 2022 :

Total des logements enquêtés : 729

Total des bulletins individuels : 1 606

Fiches de logements non enquêtés : 1

Total des logements d'habitation : 730.

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 1er décembre 2022 à 20h.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire,
Marc VENZAL

La secrétaire de séance,
Eléonore CARRIERE

Marie-Edith NESPOULOUS

Claude PAGES

Isabelle REDON

Laurent SEGOND

Josiane GINESTET

Jean-Charles ROGGERO
par procuration à Marc VENZAL

Jean-Luc GILLET
par procuration à Laurent SEGOND

Jérôme ASSIÉ

Valérie TEULET

Pascal COMBAL

Jérôme GUIBERT

Céline CARCENAC

Amélie BLACQUIERES
par procuration à Pascal COMBAL

Martyn LAFON
par procuration à
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

Dominique BARBUTO

Sophie FRERE

Delphine DESHAIES-GALINIÉ